

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 13 septembre 2024 à 13 h 30  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement  
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**ABSENCE :**

Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 13 h 33

---

**CA24 14 0264**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Période de questions du public**

À 13 h 34, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

**10.04 - Période de questions des membres du conseil**

À 13 h 35, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

---

**CA24 14 0265**

**Octroyer deux contrats à Arboriculture Axarbre inc., aux prix de sa soumission, soit au montant de 57 430,01 \$, taxes incluses (lot 1), pour des travaux d'essouchement en trottoir, et au montant de 49 312,78 \$, taxes incluses (lot 2), pour des travaux d'essouchement en parterre. Autoriser une dépense maximale de 106 742,79 \$, taxes incluses. Dépense entièrement assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) - appel d'offres public 24-20643 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer deux contrats à Arboriculture Axarbre inc., aux prix de sa soumission, soit au montant de 57 430,01 \$, taxes incluses (lot 1), pour des travaux d'essouchement en trottoir, et au montant de 49 312,78 \$, taxes incluses (lot 2), pour des travaux d'essouchement en parterre, conformément à l'appel d'offres public 24-20643 (7 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

Adopté à l'unanimité.

20.01 1245465002

---

**CA24 14 0266**

**Octroyer un contrat à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la pataugeoire et du chalet du parc de Sienne, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 020 110,75 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 2 424 132,91 \$, taxes incluses (contingences : 303 016,62 \$; incidences : 101 005,54 \$) - appel d'offres public VSP-24-IMM-12 (3 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la pataugeoire et du chalet du parc de Sienne, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 020 110,75 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 2 424 132,91 \$, taxes incluses ;
2. d'autoriser des contingences de 303 016,62 \$, taxes incluses ;
3. d'autoriser des incidences de 101 005,54 \$, taxes incluses ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1244741003

---

**70.01 Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 38

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024